

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
VILLE DE GRACEFIELD  
LE 24 JUILLET 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 24 juillet 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 16 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Hugo Guénette, Bernard Duffy, Claude Gauthier, Mathieu Caron.

Le conseiller Alain Labelle, est présent par téléphone.

Est absente : La conseillère Katy Barbe

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est également présent, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

Selon l'arrêté ministériel 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, cette séance est tenue à huis clos.

**2020-07-250 OUVERTURE DE LA SÉANCE  
EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 16 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-07-251 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour

- 3- Avis de motion – Projet de règlement 206-2020 décrétant un emprunt de 3 899 500.00 \$ pour la Réfection de divers tronçons sur le chemin du Poisson-Blanc
- 4- Appel d’offres pour la Réfection de divers tronçons sur le chemin du Poisson-Blanc – Octroi de contrat
- 5- Période de questions
- 6- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 206-2020  
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 3 899 500.00 \$ POUR LA  
RÉFECTION DE DIVERS TRONÇONS SUR LE CHEMIN  
DU POISSON-BLANC**

Le conseiller Mathieu Caron donne un avis de motion et dépose le projet de règlement 206-2020, décrétant un emprunt de 3 899 500.00 \$ pour la Réfection de divers tronçons sur le chemin du Poisson-Blanc. Art. 356 de la *Loi sur les cités et villes*. Ce dit règlement sera déposé pour approbation lors d’une séance ultérieure, avec dispense de lecture. En vertu de l’article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, un règlement d’emprunt n’est soumis qu’à l’approbation du ministre quand un règlement vise notamment des travaux de voirie et respecte certains critères prévus dans la Loi.

---

Le conseiller, siège numéro 3  
Mathieu Caron

**2020-07-252 APPEL D’OFFRES POUR LA RÉFECTION DE  
DIVERS TRONÇONS SUR LE CHEMIN DU  
POISSON-BLANC – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT que le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, a procédé à un appel d’offres public pour la réfection du chemin du Poisson-Blanc, dans un journal local et sur le système électronique SEAO du Gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l’ouverture des soumissions dont copie est jointe aux présentes ;

CONSIDÉRANT les recommandations de Joël Lacroix, ingénieur du Service de génie municipal de la municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau dont copie est également jointe aux présentes ;

CONSIDÉRANT la subvention obtenue dans ce dossier au montant de 3 130 626 .00 \$ ;

CONSIDÉRANT que les ajouts et modifications ont été approuvés par le Ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT qu'un règlement d'emprunt pour ce projet sera adopté incessamment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, Alain Labelle, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu unanimement :

De mandater le Directeur général et greffier, monsieur Sylvain Hubert pour retenir les services d'Excavatech J.L. 9115-1951 Québec inc. pour les travaux de réfection de divers tronçons sur le chemin du Poisson-Blanc, le tout en conformité selon les plans et devis de l'appel d'offres VGR-1701 et au montant de 3 153 858.80 \$, plus une prévision pour imprévue d'un maximum de 315 385.88 \$, plus les taxes applicables.

La présente résolution est conditionnelle à l'adoption du règlement d'emprunt 206-2020 et son acceptation par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le maire Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert sont autorisés à signer tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune période de questions

#### **2020-07-253 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le maire et résolu :

De lever la séance extraordinaire, il est 16 h 20.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

Le Maire

Le Directeur général et greffier

---

Réal Rochon

---

Sylvain Hubert

**Approbation du procès-verbal :**

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes*.

---

Réal Rochon  
Maire